

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 29 (1972)
Heft: 7

Artikel: La natation
Autor: Jeannotat, Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

provisant. Mais la fantaisie du moniteur sera plus déterminante que l'uniformité de l'enseignement; son tempérament plus important que la salle de gymnastique ou la piste en tartan.

Cela ne veut pas dire que les écoles professionnelles devraient se défaire de leur responsabilité dans ce domaine de la formation qui appartient à l'apprentissage de la vie qu'elles ont à favoriser. Si la gymnastique pour apprentis conduit, comme suite naturelle après l'examen final, à la continuation d'une activité au sein d'une organisation sportive, alors, ce sera un succès.

Disons enfin que de multiples possibilités s'ouvrent pour les maîtres de sport qui enseigneront la gymnastique aux apprentis. Leur formation sera orientée dans cette perspective.

Je ne parle pas de «Jeunesse et Sport». D'autres l'ont fait avant moi, et, dans ce domaine, ils s'y connaissent mieux que moi.

Je dois seulement vous avouer que, devant la multiplicité des possibilités qui s'offrent maintenant, devant l'abondance du menu et la somme des soutiens qui doivent être alloués généreusement, un certain malaise me gagne par moments.

Si tout cela ne devait aboutir qu'au déploiement d'une plus grande activité, qu'à ce que jeunes gens et jeunes filles se divertissent un peu aux frais de l'Etat, qu'à ce que les moniteurs puissent rendre leur enseignement quelque peu plus attrayant, alors «Jeunesse + Sport» ne sera pas cette fontaine de Jouvence dont nous avons besoin.

Cela exige plus que des exercices et des indemnités.

«Jeunesse + Sport» doit conduire à la performance. Ainsi seulement ce mouvement sera-t-il biologiquement efficace. Un jeu n'a de contenu que lorsqu'il «est joué sérieusement». L'esprit aussi ne peut être formé, à travers le corps, que par une activité orientée vers des buts précis.

Cette notion se présentait clairement aux yeux des hommes qui, il y a trente ans, donnèrent un nouveau visage à l'Instruction préparatoire. Je désirerais que vous ne l'oubliez pas, vous qui conduisez «Jeunesse + Sport» vers son avenir.

Un mot encore de l'aide que l'Etat accordera à l'avenir pour la construction d'installations destinées à l'éducation sportive. Elle constitue sans aucun doute le point central de la nouvelle loi. Elle nous permettra de jeter les bases de tout ce que nous nous proposons maintenant de créer et d'entreprendre. En ce qui concerne les modalités et l'étendue de cette aide, des exemples existent déjà. Ils montrent qu'un chemin doit être trouvé pour fixer des priorités et que les cantons en sont les relais indispensables.

Avec cela, j'en arrive à la conclusion: la nouvelle loi exige aussi un renforcement des structures. Non seulement les offices fédéraux, mais aussi l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, se voient assigner de nouvelles tâches. Les organisations de gymnastique et de sport, mais plus particulièrement les cantons, auront aussi à assumer les leurs. Par une collaboration permanente et des échanges réciproques entre ces trois organes, nous nous efforcerons d'arriver au but élevé auquel nous aspirons. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra être atteint.

La natation

Yves Jeannotat

La natation est un sport très complet; on peut même dire que c'est un des sports les plus complets qui existent. L'eau constituant, comme l'air, un élément naturel indispensable à la vie, l'homme n'a, en principe, aucune peine à s'accoutumer à son contact. Dans certains milieux, toutefois, on en fait encore un épouvantail que l'on agite devant les yeux des enfants pour leur faire peur. On ne réalise pas que le danger, réel quelquefois, n'existe, dans la plupart des cas, que si l'on ne sait pas nager. Cette branche, dans le cadre de Jeunesse + Sport, revêt donc une importance qui dépasse l'intérêt et les préoccupations d'ordre compétitif ou simplement sportif; elle touche, en fait, au domaine de la vie journalière.

Bien sûr, de tout temps, les hommes ont nagé, et, même si les Grecs de l'Antiquité n'ont pas introduit la natation dans le programme des Jeux olympiques, ils organisaient déjà des concours en Méditerranée. C'est au Japon, en 1603, que l'on trouve pour la première fois la natation à l'école, en tant que branche obligatoire, sur édit impérial. En Europe, toutefois, ce n'est qu'en 1837 que sont organisées, à Londres, les premières confrontations alors que les championnats d'Europe datent de 1889 (Vienne). Dès leur première édition, en 1896 à Athènes, les Jeux olympiques de l'ère moderne firent une place à la natation en inscrivant trois disciplines à leur programme: 100 m — 500 m — 1200 m.

Les 4 nages classiques

Le crawl — la brasse — le dauphin — le dos crawlé

